

PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS

Observations du public



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Avant-propos

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Un premier projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été validé à l'échelle de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus par délibération n°2021-53 en date du 1^{er} juin 2021.

Ce premier projet comprend :

- Un diagnostic climat-air-énergie du territoire,
- La stratégie 2021-2027 du PCAET,
- Le plan d'action 2021-2027,
- Le rapport sur les incidences environnementales du PCAET.

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique a été organisée du 15 septembre au 15 octobre 2021. Aucune remarque n'a été formulée.

Un avis de consultation public a été affiché le 30 août 2021 au siège de la Communauté de Communes, mis en ligne sur le site internet et envoyé pour information aux communes de la Communauté de Communes.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet : paysdenexon-montsdechalus.fr. Il était possible d'envoyer des avis à l'adresse e-mail suivante : developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr et par voie postale, à l'adresse : 28 Avenue F. Mitterrand – 87230 CHALUS.

Les documents ont été mis à disposition du public au sein des 2 Maisons de l'Intercommunalité en version papier :

- Site de Châlus : 28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus, de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi,
- Site de Nexon : 6 bis place de la République 87800 Nexon, de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

LES DOCUMENTS FOURNIS :

Les documents suivants étaient mis à disposition :

- Le diagnostic, la stratégie et le plan d'action du PCAET
- Le rapport sur les incidences environnementales
L'Avis de l'autorité environnementale
- L'Avis de l'Etat

Prise en compte de l'avis du public

Aucune remarque ou observation n'a été formulée.